

Intercommunalités et politiques de l'habitat

1 jours 1,50 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Les compétences habitat grandissantes des EPCI leur vient des communes mais aussi d'une décentralisation par l'Etat, à l'exemple de la délégation des aides à la pierre. La possible généralisation des AOH devrait en être une autre. Un décryptage utile.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Disposer d'une vision globale des compétences intercommunales en matière d'habitat
- Connaître et pouvoir être acteur des lieux d'élaboration de ces politiques
- Appréhender les enjeux de la future loi de territorialisation de l'habitat

Description / Contenu

Compétences intercommunales en matière d'habitat :

- Compétences obligatoires ou facultatives, selon le statut de l'intercommunalité (des communautés de commune jusqu'aux métropoles), et modes d'actions
- Définition de l'intérêt communautaire et relations communes / intercommunalité
- Autorités organisatrices de l'habitat, définition et perspectives

Participations aux outils et instances intercommunales :

- Contenu, élaboration et suivi des Programmes locaux de l'habitat (PLH)
- Fonctionnement et rôle des Conférence Intercommunale du Logement (Cil)
- Lieu d'élaboration du Plan partenarial de gestion et d'information de la demande (PPGID)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX





Modalités pédagogiques

L'heure et demie sera employée à un exposé illustré d'exemples de mises en situation et à des échanges dynamiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Président de Cefals, cabinet de conseil, d'études et de formation à destination des acteurs des politiques de l'habitat et du social, il intervient auprès de ces acteurs, parmi lesquels les élus territoriaux mais aussi les bailleurs sociaux, leurs personnels ou encore les organisations de locataires, depuis une trentaine d'années. Au travers de ses missions, il appuie ces acteurs et leurs interactions au service de politiques publiques de l'habitat.